

« À travail égal, salaire égal » : parité salariale à la formation continue

Les calculs ci-dessous sont réalisés à partir des données tirées du SPOC¹ 2016-2017, du RFA² cumulé 2016-2017 et du sommaire des allocations 2016-2017.

Rémunération de l'enseignement régulier

À l'aide du SPOC, on peut déterminer le salaire moyen des enseignantes et des enseignants (sans les avantages sociaux) du régulier. En 2016-2017 les collèges ont engagé 13 119,52 ETC³ et versé à cette fin 974 336 000 \$ en salaire : une moyenne de 74 266 \$/ETC au régulier.

Si on isole les activités inhérentes à l'enseignement (volet 1 de la tâche, donc excluant les libérations), les collèges ont engagé 11 734,83 ETC, pour un salaire total de 871 500 251 \$.

Les inscriptions au cours du régulier de cette même année ont généré 6 897 191 PES⁴. D'où le ratio suivant :

$$\begin{aligned} & \text{Salaire total consacré à l'enseignement (excluant les libérations)/total des PES} \\ & 871\,500\,251\ \$ / 6\,897\,191\ \text{PES} = \mathbf{126\ \$/PES} \end{aligned}$$

Ce résultat s'interprète comme le coût moyen de rémunérer une seule PES d'enseignement au régulier.

Financement de la formation continue

À partir du RFA cumulé, on obtient le volume de cours total réalisé à la formation continue, le tout exprimé en PES :

155 304 PES	DEC à temps plein
37 670 PES	AEC à temps plein
1 429 PES	AEC à temps partiel
47 402 PES	Emploi Québec : AEC à temps plein (enveloppe régionale)
326 437 PES	MÉES : AEC à temps plein (enveloppe régionale)
37 871 PES	AEC à temps partiel (enveloppe régionale)
104 724 PES	DEC à temps partiel (enveloppe régionale)
710 837 PES	Total

¹ SPOC : Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux

² RFA : Rapport financier annuel des cégeps

³ ETC : Équivalent temps complet

⁴ PES : Période-élève-semaine

En 2016-2017, les PES à la formation continue sont financées au taux de 82,87 \$/PES pour les AEC et de 75,77 \$/PES pour les DEC. Ainsi on obtient un montant de :

57 060 863 \$ de financement pour l'enseignement accordé pour les 710 837 PES à la formation continue, en 2016-2017.

Une rémunération équitable à la formation continue

En multipliant la rémunération moyenne par PES au régulier (126 \$) par le volume de cours à la formation continue (710 837 PES), on obtient 89 818 395 \$.

On peut estimer qu'il aurait coûté 89 818 395 \$ pour rémunérer les enseignantes et les enseignants de la formation continue comme celles et ceux du régulier, en 2016-2017.

Le ministère a accordé 57 060 863 \$ aux collèges pour rémunérer les enseignantes et les enseignants à la formation continue, en 2016-2017 : un écart de 32 757 531 \$.

On peut estimer qu'il aurait coûté moins de 33 M \$ pour financer la parité salariale à la formation continue en 2016-2017.